

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX sous la présidence du Maire, Isabelle PERIGAULT.

Présents :

Isabelle PERIGAULT, Isabelle GUYOT, David MATIAS, Nathalie DOUKHAN, Patrick CHEVRY, Raynal SOYEZ, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Michel DA CRUZ, François BIDAULT, Enrico PIRES, Anna Maria SANTOS MARQUES, Floriane ROUSSELET, Stéphane AUVRAY.

Absente : Maryline COLAS (pouvoir à Isabelle PERIGAULT)

Secrétaire de séance : Floriane ROUSSELET

Le procès-verbal de la dernière séance a été adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Compte Administratif 2021 présente un résultat global de clôture de **301 941,68 €** qui se détaille comme suit :

• Fonctionnement

Dépenses	439 208,26 €
Recettes	516 045,16 €
Résultat de l'exercice	76 836,90 €
Excédent antérieur reporté	276 374,04 €
Résultat de clôture (excédent)	353 210,94 €

• Investissement

Dépenses	344 792,75 €
Recettes	319 298,08 €
Résultat de l'exercice	- 25 494,67 €
Excédent antérieur reporté	- 25 774,59 €
Résultat de clôture (déficit)	-51 269,26 €

Mme PERIGAULT sort, Mme GUYOT met au vote le compte administratif.

Le Compte Administratif 2021 est adopté et signé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021

Le Compte de Gestion 2021 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif 2021 et présentant les mêmes résultats, est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2021 sur le budget primitif 2022 :

- Au compte 001 (D) :	- 51 269,26 €
- Au compte 1068 (R) :	51 269,26 €
- Au compte 002 (R) :	301 941,68 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – Budget annexe assainissement

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe assainissement présente un résultat global de clôture de **29 802,49 €** qui se détaille comme suit :

• Fonctionnement

Dépenses	42 500,41 €
Recettes	74 921,92 €
Résultat de l'exercice	32 421,51 €

Excédent antérieur reporté 0 €
Résultat de clôture (excédent) 32 421,51 €

• **Investissement**

Dépenses 28 369,01 €
Recettes 35 124,27 €
Résultat de l'exercice 6 755,26 €
Déficit antérieur reporté..... - 9 374,28 €
Résultat de clôture (déficit) - 2 619,02 €

Mme PERIGAUULT sort, Mme GUYOT met au vote le Compte Administratif.
Le Compte Administratif 2021 est adopté et signé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2021 « budget annexe assainissement »

Le Compte de Gestion 2021 « budget annexe assainissement » du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif 2021 et présentant les mêmes résultats, est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022 « M14 »

Mme PERIGAUULT fait l'exposé du budget primitif de la Commune pour 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement 621 919,68 €
- Investissement 302 913,26 €
- TOTAL BUDGET 924 832,94 €

Le budget primitif de la Commune pour 2022 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022

Mme le maire rappelle :

Depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (18,00 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2022 de TFPB de la commune est de 35,76 % (soit le taux communal de 2021 : 17,76 % + le taux départemental de 2020 : 18,00 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :

TFPB : 35,76 %

TFPNB : 48,25 %

DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-6, L5211-41-3, L5211-17, L1321-1 à L1321-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021/DRCL/BLI/n°75 du 28 décembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie et l'adhésion des communes de Neufmoutiers en Brie et de Plessis-Feu-Aussoux à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu les statuts annexés à l'arrêté n° 2021/DRCL/BLI/n°75 du 28 décembre 2021 portant modification des membres du SIAEPA LA HOUSSAYE ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2021/09-9 du 29/09/2021 demandant son adhésion au 1^{er} janvier 2022 au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de La Houssaye-en-Brie ;

Considérant que l'intégration au SIAEPA de la région de La Houssaye-en-Brie emporte la dissolution du budget communal assainissement et l'intégration des seuls éléments d'actif et de passif dans le budget principal de la commune ;

Considérant que ces éléments d'actif et de passif sont concordants avec la balance des comptes et l'état d'actif du comptable public issus du compte de gestion de l'exercice 2020 ;

Considérant que les opérations d'intégration sont des opérations d'ordre non budgétaires enregistrées par le comptable public de la commune ;

Considérant que la reprise du résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement du budget annexe assainissement fera l'objet d'une inscription aux lignes 001 et 002 du budget principal lors de la prochaine délibération budgétaire à adopter par le conseil municipal ;

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la dissolution du budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

APPROUVE l'intégration des comptes d'actif et de passif du service d'assainissement dans le budget principal de la commune par le comptable public.

ELECTIONS DELEGUES TITULAIRES-SUPPLEANTS AU SIAEPA LHB

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de voter à main levée les désignations des membres suivants :

Se présentent :

- **Titulaires** : Patrick CHEVRY / François BIDAULT
- **Suppléants** : Raynal SOYEZ / Sandrine LEGRAND

Sont élus, à l'unanimité :

TITULAIRES

Patrick CHEVRY	19 rue de l'Eglise 77540 Le Plessis Feu Aussoux	patrick.chevry@laposte.net
François BIDAULT	23 rue de la Caumonnerie 77540 Le Plessis Feu Aussoux	francoisbidault@gmail.com

SUPLEANTS

Raynal SOYEZ	1 rue des Peupliers 77540 Le Plessis Feu Aussoux	raynal.s80@gmail.com
Sandrine LEGRAND	6 bis rue des Peupliers 77540 Le Plessis Feu Aussoux	legrandspam@gmail.com

FONDS D'EQUIPEMENT RURAL : Demande de subvention exercice 2022

Mme le Maire informe qu'un dossier de demande de subvention au titre du Fond D'équipement Rural 2022 sera déposé auprès du Département concernant un projet d'aménagement de jeux d'enfants au city stade.

SAFER

Mme le Maire rappelle que suite à la convention signée entre la commune et la SAFER, il convient que la commune autorise la SAFER à préempter au prix révisé de 3300 € sur la

parcelle ZE 25 de 2320 m² et s'engage à acquérir le bien selon les modalités prévues dans la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.